

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2018.

Présents : Mrs Samson PH, Collet Y, Martin G, Manzini JM, Foucher J, Varen J, Mmes Buisson F, Gabanou L, Martin I, Ropars F.
Absents excusés : Mr Pattyn JM.

Mutuelle AXA. Mr Gamba conseiller chez AXA invité par Mr le maire, présente à l'ensemble des conseillers une proposition promotionnelle santé communale. Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité le fait que cette offre soit présentée à l'ensemble des habitants. Un courrier sera prochainement distribué, et chacun pourra avoir une étude individuelle de sa situation. Une réunion publique sera faite courant octobre pour les personnes ayant répondu au questionnaire.

Syndicat des routes. En l'absence du président du syndicat, cet ordre du jour est reporté au prochain conseil.

Borne incendie. 2 devis ont été présentés par Mr le maire, un de la SNA pour un cout de 2407,26€, et un autre de la SCLEP pour 2836,13€. Les montants étant très élevés, le conseil décide de chercher une autre entreprise.

SPANC. Mr le maire présente la convention que la SNA à signée avec la Sarl Raoult, pour la vidange d'une installation d'assainissement. Les personnes intéressées devront remplir une convention, disponible en mairie, et traité directement avec la SNA au 0232549168.

Caisse des dépôts. Pour pouvoir finaliser notre budget 2018, Mr le maire demande au conseil de faire un prêt de 4000€ à la caisse des dépôts. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Mr le maire pour engager les démarches.

Statuts SNA. Mr le maire présente au conseil la modification des statuts de la SNA voté le 28 juin 2018 en conseil communautaire. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité ces nouveaux statuts..

PLU. Mr le maire présente au conseil l'arrêté lançant la procédure de modification simplifiée du PLU. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité cet arrêté.

Divers. Mr le maire demande au conseil de prendre un arrêté pour verbaliser les stationnements de longue durée gênant et empiétant sur la chaussée. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité cet arrêté.

La séance est levée à 22h30.



Handwritten signatures and initials, including 'Ropars F', 'Manzini JM', and 'Foucher J', are present over the seal and at the bottom of the page.